



Négociations Obligatoires 2023 Engie Energie Services

Les **N**égociations **O**bligatoires **2023** Engie Energie Services ont débuté !

Force Ouvrière exprime une volonté claire et affirmée :

- **D'augmenter** : Significativement votre pouvoir d'achat.
- **De valoriser** : Le fruit de votre travail contribuant aux résultats du groupe.
- **De ne pas se contenter** : De mesurées ponctuelles.
- **De pouvoir** : Se chauffer et s'éclairer dignement.

C'est pourquoi **Force Ouvrière** proposera à la Direction Générale, lors des prochaines négociations, les mesures suivantes :

- Une revalorisation des salaires en Augmentation Générale à hauteur de **300€ bruts** + révision au premier trimestre 2023 en cas de progression de l'inflation.
- Une revalorisation de la prime d'astreinte par palier en fonction de l'âge (**valoriser la pénibilité**).
- Un engagement de discussion au 1er semestre 2023, concernant la mise en place d'un tarif préférentiel pour **tous** les salarié.es dont notre entreprise est le fournisseur d'Énergie.

Force Ouvrière considère que les profits records ne doivent pas être destinés **seulement** à rémunérer au mieux les actionnaires du groupe !!!

Force Ouvrière : Pour l'intérêt de TOUTES et TOUS